



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES
24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES

24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la fondation IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation IMAGINE INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES NECKER ENFANTS MALADES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note Annexe 4 – Compte d'emploi et de Ressources de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 juin 2026

KPMG SA

Thierry Champion

Associé

**Comptes annuels
31 décembre 2025**

Imagine INSTITUT DES MALADIES GENETIQUES
24 boulevard du Montparnasse
75015 PARIS

BILAN

BILAN ACTIF	2025			2024	
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	584 169	438 596	145 573	76 308	
Immobilisations incorporelles en cours	35 710	35 710			
Avances et acomptes					
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 355 969	18 300 884	5 055 085	4 302 720	
Immobilisations corporelles en cours	12 742 518	6 749 121	5 993 397	1 271 485	
Autres	80 532	-	80 532	4 505 287	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<u>Immobilisations financières</u>					
Participations et Créances rattachées	505 650	358 154	147 496	147 496	
Autres titres immobilisés	1 135 771	71 100	1 064 671	3 715 250	
Prêts					
Autres	21 276	-	21 276	9 370	
TOTAL I	38 461 595	25 953 564	12 508 031	14 027 917	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 161 147	372 418	5 788 730	8 967 118	
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-		
Autres	61 918 709	-	61 918 709	69 894 873	
Valeurs mobilières de placement	25 500 000	-	25 500 000	25 650 837	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	12 188 731	-	12 188 731	12 620 432	
Charges constatées d'avance	1 328 441	-	1 328 441	1 106 991	
TOTAL II	107 097 028	372 418	106 724 610	118 240 251	
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	145 558 623	26 325 982	119 232 641	132 268 168	
BILAN PASSIF	2025		2024		
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires	1 000 000		1 000 000		
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	9 922 781		10 888 596		
Excédent ou déficit de l'exercice	-		965 815		
Situation nette (sous total)	6 417 376		10 922 781		
Fonds propres consommables	11 900 000		11 900 000		
Subventions d'investissement	1 648 254		1 668 170		
Provisions réglementées					
TOTAL I	19 965 630		24 490 951		
AUTRES FONDS PROPRES					
TOTAL I bis					
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés	20 797 850		21 753 940		
TOTAL II	20 797 850		21 753 940		
PROVISIONS					
Provisions pour risques	56 000		-		
Provisions pour charges	386 296		332 799		
TOTAL III	442 296		332 799		
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 443		1 557		
Emprunts et dettes financières diverses					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 274 335		8 365 361		
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales	3 347 136		3 776 582		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	842 178		662 817		
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	69 561 773		72 884 161		
TOTAL IV	78 026 865		85 690 478		
Écarts de conversion Passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	119 232 641		132 268 168		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 1		
	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	5 736 110	4 805 124
Ventes de biens	100 986	-
dont ventes de dons en nature	100 986	
Ventes de prestations de service	5 635 124	4 805 124
dont parrainages		2 000
Produits de tiers financeurs	32 662 434	39 924 373
Concours publics et subventions d'exploitation	21 162 130	18 577 349
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	6 987 027	17 034 146
Dons manuels	4 033 391	7 705 846
Mécénats	2 930 134	9 328 300
Legs, donations et assurances-vie	23 501	
Contributions financières	4 513 278	4 312 878
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 367 029
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 265	
Utilisations des fonds dédiés	21 753 940	13 683 278
Autres produits	7 428	3 119
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	60 161 177	59 782 924
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 327 775	5 539 081
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	8 424 002	9 703 515
Aides financières	6 287 887	4 898 426
Impôts, taxes et versements assimilés	801 969	791 812
Salaires	15 240 249	12 236 035
Cotisations sociales	6 459 763	4 807 981
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 760 802	2 054 913
Dotations aux provisions	109 497	70 019
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	20 797 850	21 753 940
Autres charges	409 305	361 586
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	66 619 099	62 217 287
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 6 457 923	- 2 434 363
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 949 001	885 704
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change	4 179	748
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 953 180	886 452
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		71 100
Intérêts et charges assimilés		62
Différences négatives de change	663	203
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	663	70 959
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 952 517	815 493
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 4 505 405	- 1 618 871
COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 2		
	2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	653 216
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	160
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	653 055
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	62 114 357	61 322 591
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	66 619 762	62 288 407
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 4 505 405	- 965 815
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	11 915	41 958
Prestations en nature	7 500	729 063
Bénévolat		
TOTAL	19 415	771 021
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- 11 915	- 41 958
Mises à disposition gratuite de biens	- 7 500	- 729 063
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	- 19 415	- 771 021

Annexes

1.	INFORMATIONS GENERALES	6
1.1.	Objet social et missions sociales	6
1.2.	Moyens mis en œuvre	7
1.3.	Dotation de la fondation	7
2.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
2.1.	Dynamique.....	9
2.2.	Contexte	10
2.3.	Solidité financière	10
2.4.	Mise en œuvre du règlement AC n°2022-06 du 4 novembre 2022.....	11
3.	BILAN – STRUCTURE GENERALE	12
3.1.	Actif.....	12
3.1.1	Actif immobilisé (en baisse)	12
3.1.2	Actif circulant (en baisse).....	13
3.2.	Passif.....	14
3.2.1	Fonds propres (en baisse)	14
3.2.2.	Fonds dédiés (en baisse).....	15
3.2.3.	Provisions (en hausse)	16
3.2.4.	Dettes (en baisse).....	16
3.3.	Analyse du bilan	17
3.3.1.	Capitaux permanents	17
3.3.2.	Couverture des immobilisations	17
3.3.3.	Besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie nette	17
3.3.4.	Trésorerie nette.....	18
3.3.5.	Évolution entre les exercices 2024 et 2025	18
4.	COMPTE DE RESULTAT – STRUCTURE GENERALE	19
4.1.	Analyse de l'activité - Produits d'exploitation (I).....	19
4.1.1.	Chiffre d'affaires ou Ventes et biens de services (en hausse).....	19
4.1.2.	Subventions publiques (en hausse)	20
4.1.3.	Ressources liées à la générosité du public et Contributions financières (en baisse)	20
4.2.	Analyse des charges d'exploitation (II).....	21
4.3.	Produits financiers (III) et Charges financières (IV)	22
4.4.	Résultat exceptionnel.....	23
5.	Synthèse.....	24
	ANNEXE 1. ACTIFS IMMOBILISES	25
	ANNEXE 2. SITUATION DES AMORTISSEMENTS	27
	ANNEXE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	28
	ANNEXE 4. COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES	31
	ANNEXE 5. Traitement comptable de l'aide ANR	36
	ANNEXE 6. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37
	ANNEXE 7. ETAT DES DETTES ET ETAT DES CHARGES A PAYER	38
	ANNEXE 8. INFORMATIONS SOCIALES	39

Les comptes annuels de l'Institut Imagine, clos le 31 décembre 2025, sont présentés en application du règlement sectoriel comptable n°2018-06, mis en œuvre à partir de l'établissement des comptes 2020 et du nouveau règlement n°2022-06 venant refondre le plan comptable général.

Les comptes 2025 comprennent des nouveautés en termes de présentation :

- Le Bilan et le Compte de résultat sont simplifiés,
- Le compte Transfert de charges a été supprimé, la refacturation des frais d'exploitation est basculée dans le poste "Vente de prestations de service",
- Les Quotes-parts d'investissements sont traitées en exploitation et sont intégrées dans la ligne Concours publics et subventions d'exploitation, elles sont désormais dans la partie Résultat d'exploitation au même titre que les Amortissements.

Les comptes clos le 31 décembre 2025 présentent un total de bilan avant répartition de 119.232.641 euros (contre 132.268.168 euros en 2024) et un compte de résultat en déficit de 4.505.405 euros (contre 965.815 euros en 2024).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les éléments présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Institut *Imagine*. Cet exercice couvre la première année du mandat de la nouvelle directrice générale de l'Institut, Pr Bana JABRI.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Objet social et missions sociales

L'Institut *Imagine* a pour vocation d'accélérer les avancées diagnostiques et thérapeutiques au bénéfice des patients atteints de maladies génétiques. Pour cela, il met en place des programmes de recherche (fondamentale, translationnelle et clinique), de soins, de formation et de valorisation pour accélérer l'innovation en santé et le transfert de technologies des laboratoires de recherche et des unités cliniques qui le composent au profit des patients et de leurs familles.

Dans sa délibération n°2011-02, le Conseil d'administration a défini l'objet social de la Fondation à l'article 1er de ses statuts (Décret du 16 août 2011 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'une fondation de coopération scientifique).

L'Institut « est un centre d'excellence sur les maladies génétiques, au sein de l'hôpital Necker - Enfants malades et de l'université Paris Descartes. Il s'appuie sur des équipes de recherche biomédicale de réputation mondiale, sur des services de soins reconnus, sur une formation universitaire spécifique et sur une valorisation efficace des découvertes.

Tout établissement, organisme de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, public ou privé, français ou étranger, groupement de coopération sanitaire, centre hospitalier et universitaire, centre de lutte contre le cancer, ainsi que toute autre personne morale de droit privé telle qu'une entreprise, une fondation ou une association, peuvent participer à ce centre, comme fondateur ou comme membre partenaire.

La fondation a pour but d'apporter à l'Institut des maladies génétiques des moyens complémentaires dans le cadre d'une stratégie qui vise à renforcer l'interactivité scientifique et le rayonnement international, permettant d'attirer des scientifiques de haut niveau et d'accueillir de jeunes talents au bénéfice de la santé et du progrès médical. Elle intègre un objectif de valorisation et d'initiatives de transfert de technologies et s'ouvre au secteur privé. »

1.2. Moyens mis en œuvre

L'article 1 des statuts de la Fondation se poursuit ainsi :

« Pour l'accomplissement de ces missions, la fondation :

- 1. met en place tous les moyens requis,*
- 2. conclut avec l'Etat une convention précisant les objectifs en termes d'ouverture internationale et de mise en œuvre d'une stratégie scientifique, ainsi que les indicateurs scientifiques et financiers permettant d'en suivre la réalisation,*
- 3. conclut avec les fondateurs des conventions pluriannuelles précisant les conditions de leur collaboration avec la fondation. »*

Pour accomplir son objet et ses missions sociales, la Fondation *Imagine* a pour mission d'apporter des moyens complémentaires aux composantes de l'Institut en développant le recours aux subventions publiques nationales et européennes ainsi qu'aux subventions privées, y compris à l'international, en déployant une politique de contractualisation avec le monde socio-économique en matière de collaborations et de prestations pour l'industrie, ainsi qu'en mettant en œuvre une campagne de collecte faisant appel à la générosité du public.

L'Institut *Imagine* déploie une feuille de route stratégique validée par ses membres fondateurs et son conseil d'administration et soumise à approbation du jury international des instituts hospitalo-universitaires (IHU), visant (i) une trajectoire financière pluriannuelle de soutenabilité par levée de fonds publics et privés, couplant ressources collectives au bénéfice des programmes, des dispositifs et des moyens de fonctionnement spécifiques de l'Institut et ressources hébergées ciblant des projets de recherche spécifiques, (ii) des programmes de travail déclinant des dispositifs et outils d'accélération en matière de cohortes et bases de données, génomique et bio-informatique, plateformes physiopathologiques, recherche clinique, ressourcement scientifique et création de valeur, formations par et à la recherche, sciences humaines et sociales, développement et exploitation, (iii) un corpus contractuel pluriannuel avec ses membres fondateurs.

Les conventions pluriannuelles avec les membres fondateurs actuellement en vigueur, ont été approuvées par le conseil d'administration de décembre 2024, pour une durée de 5 ans, durée calée sur la durée de la labellisation de l'UMR 1163 par l'HCERES. Elles s'appliquent du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Conformément à la convention attributive d'aide de l'ANR n° ANR-10-IAHU-01 du 3-11-2011, elles précisent les conditions de la collaboration des membres fondateurs avec la Fondation et garantissent la transparence des flux financiers et leur processus d'affectation aux activités de soins, de recherche, de formation et d'innovation.

1.3. Dotation de la fondation

En vertu des articles 433-1 à 433-3 du NRC 2018-06¹, une information sur la politique de gestion des dotations consommables et des dotations non consommables doit être donnée au Conseil.

La dotation initiale de la Fondation est constituée des apports en fonds propres de ses membres fondateurs selon la répartition suivante :

¹ Règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

	Montant au 31/12/2024	Variation de l'exercice	Montant au 31/12/2025
AP-HP	250 000 €		250 000 €
INSERM	250 000 €		250 000 €
Université Paris Descartes	200 000 €		200 000 €
AFM	3 200 000 €		3 200 000 €
Mairie de Paris	1 000 000 €		1 000 000 €
Fondation HP-HF	4 000 000 €		4 000 000 €
Etat	4 000 000 €		4 000 000 €
Total	12 900 000 €		12 900 000 €
Reprise dotation initiale	- €		- €
Total net	12 900 000 €	- €	12 900 000 €

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fondation, la **part non consommable** de la dotation est fixée à **1.000.000 euros**. La part non consommable de la dotation est actuellement sécurisée au sein des immobilisations financières à l'actif de la Fondation (contrat de capitalisation).

La part consommable de la dotation, intégralement reconstituée à l'issue des comptes 2017, demeure intacte en 2025. Elle est couverte à date de clôture par le montant des placements financiers sur comptes à terme.

L'article 14 des statuts précise par ailleurs que « les ressources annuelles de la fondation se composent :
1° du revenu de la dotation et de la partie de cette dernière consacrée au financement des actions de la fondation, étant précisé que la fraction de la dotation susceptible d'être consommée annuellement ne peut excéder 20% du montant initial de la part consommable de la dotation ;
2° des dons et des legs ;
3° du produit des libéralités et des biens immobiliser ;
4° des revenus de la valorisation des découvertes issues des recherches réalisées dans l'Institut ;
5° de toutes autres ressources et notamment du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ».

La **partie consommable de la dotation** peut ainsi faire l'objet d'une reprise pour les besoins de financement des actions de la Fondation.

Il a par conséquent été décidé par le **conseil d'administration dans sa délibération du 29 juin 2021** une politique de gestion de la dotation ainsi définie :

- La politique de gestion de la dotation de la Fondation vient confirmer la possibilité de consommation annuelle fixée par les statuts de la Fondation en ses articles 12 et 14, ainsi que les conditions venant la limiter par détermination d'un seuil de part non consommable à 1 million d'euros et d'un plafond maximal de reprise sur un même exercice de 20% de la part consommable.
- Elle vient préciser qu'il ne sera fait appel à ce recours qu'à titre exceptionnel et après épuisement des autres ressources de la Fondation, cette dernière mettant tout en œuvre pour dégager par ses produits d'exploitation les ressources financières nécessaires au financement de ses projets. En cas d'épuisement des ressources mobilisables pour l'exercice en cours, le déficit potentiellement généré viendra consommer prioritairement le report à nouveau précédemment constitué.
- La Fondation se fixe par conséquent pour objectif de reconstituer intégralement sa dotation à l'issue d'une éventuelle reprise, sous réserve des projets d'investissements qui auraient été décidés par le Conseil d'administration.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pr Bana Jabri a pris ses fonctions de directrice générale de l'Institut Imagine le 2 janvier 2025. Elle a nommé **Guillaume Huart directeur général adjoint**. L'année 2025 est également la première année de mise en œuvre de la nouvelle feuille de route, elle est marquée par une forte accélération des programmes

transversaux, un plan d'investissement ambitieux en avance de phase par rapport aux prévisions initiales et une contraction de l'activité.

Lors de la séance du 11 décembre 2025, la **composition du conseil d'administration a fait l'objet d'un important changement** avec le départ de deux personnalités qualifiées, **Pr Arnold Munnich**, président sortant, et **François Stasse**. Ils ont été remplacés par **Dr Olivier Delattre** et **Marie-Caroline Bonnet-Galzy**. Le mandat de deux autres personnalités qualifiées, **Philippe Wahl** et **Caroline Young**, a été renouvelé. **Philippe Wahl a été élu président du conseil d'administration et Caroline Young a été réélue trésorière.**

Un **comité exécutif a été installé en remplacement du précédent comité de direction**. Il est paritaire et composé de chercheurs, de cliniciens et de cadres exécutifs représentant les différentes missions de l'Institut. Il est présidé par Pr Bana Jabri et composé de Guillaume Huart, **Pr Nathalie Boddaert** (relations avec les services cliniques), **Pr Anita Burgun** (stratégie scientifique et plateformes technologiques), **Dr Frédéric Causeret** (accompagnement des jeunes chercheurs), **Hélène Chautard** (innovation et transfert de technologie), **Pr Valérie Cormier** (recherche clinique), **Pr Olivier Hermine** (recherche clinique), **Dr Annarita Miccio** (stratégie scientifique et plateformes technologiques), **Laurent Mellier** (développement et philanthropie internationale) et **Dr Frédéric Rieux-Laucat** (enseignement).

Les **appels d'offre Imagine**, inclus dans la feuille de route stratégique, ont été axés sur le ressourcement scientifique des laboratoires avec l'appel à candidatures et la sélection de trois **Chaires de professeurs juniors** (épigénétique, biologie computationnelle et intelligence artificielle) portées par l'Université Paris Cité et l'INSERM et d'une **Chaire d'excellence** (mitochondries) financée par le programme France 2030.

Les **programmes d'accélération** amorcés lors de la précédente feuille de route sont maintenus. Ils favorisent l'interaction entre les laboratoires de l'Institut (Cross Lab), la mise en œuvre de notre programme Sciences humaines et sociales, la maturation de projets scientifiques à haut potentiel de valorisation (Springboard et Innogrants) et la pérennisation des ingénieurs *Imagine*.

Certains de ces programmes sont financés par des dons, contributions et des subventions positionnées en fonds dédiés ou en produits constatés d'avance, expliquant pour une bonne partie l'importance des réserves constituées dans le bilan 2025.

2.1. Dynamique

L'exercice budgétaire 2025 se clôt en déficit de -4,5M€. Les produits augmentent de 1% alors que les charges augmentent de 7%. La **décision budgétaire modificative** votée lors de la séance du conseil d'administration **du 2 juillet 2025** prévoyait un déficit à hauteur de **-5,3M€**.

Le compte de résultat 2025 est la traduction de plusieurs éléments (i) une moindre collecte de la générosité du public faute de Gala *Heroes* en 2025, (ii) une moindre contractualisation mécénale au regard de l'année 2024 qui avait été particulièrement exceptionnelle, (iii) des fonds dédiés en diminution de 1M€ montrant la mise en œuvre de projets structurants, (iv) une forte dynamique de recrutement avec une augmentation très significative de la masse salariale et (v) la déchéance de créances de deux start-ups avec lesquelles les laboratoires de l'Institut avaient établi des contrats de collaboration, créant une charge supplémentaire et inattendue de 0,4M€.

L'ensemble des charges (hors report des fonds dédiés) progresse de +13% en 2025. Cette progression est plus significative pour la masse salariale (+25%) qui inclue une forte augmentation des personnels recrutés et l'intégration de mesures de revalorisation salariale.

L'effet de levier de l'investissement de l'Etat contractualisé dans le cadre du programme investissement d'avenir puis France 2030 se traduit par **la baisse de la subvention IHU** (de 2,5 à 1,7M€) attribuée à

L'Institut, dans une proportion toutefois plus rapide qu'attendue, nous attendions 3,4M€, tandis que le total des fonds propres levés, publics et privés augmente, mais dans une moindre proportion.

2.2. Contexte

L'année se clôt dans un contexte d'incertitude. Jusqu'au 31 décembre 2025, la subvention France 2030 de l'État était versée à l'Institut *Imagine* par l'Agence nationale pour la recherche (ANR), sur ordre du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), sur le fondement d'une programmation sur cinq exercices. Le programme France 2030 est intégré, à compter du 1^{er} janvier 2026, dans la loi de finances de l'État. Une enveloppe de 450 millions d'euros était isolée dans le projet de loi de finances 2026, pour une période réduite à trois années mais le PLF 2026 n'a pas été voté en 2025.

Au titre de l'année 2025, la subvention de l'État a été réduite à 1,7M€ alors que l'hypothèse du budget primitif était construite à 3,4M€, ce qui avait motivé le vote du conseil d'une décision budgétaire modificative en juillet, actant un déficit prévisionnel de 4,2M€. Les enjeux du budget voté par le conseil étaient de permettre l'exécution de la pleine ambition de la feuille de route.

Cette ambition portait (i) un fort ressourcement scientifique (accueil de nouveaux directeurs de laboratoires notamment dans le cadre du programme Chaires de professeurs juniors), (ii) le renforcement des plateformes génomique, bioinformatique et science des données, (iii) l'intégration clinique/recherche, (iv) l'accompagnement des jeunes chercheurs, (v) les actions de notoriété et de reconnaissance, (vi) le développement du programme SHS et (vii) la révision du schéma directeur global.

2.3. Solidité financière

L'institut confirme sa **solidité financière** grâce aux **fonds propres de la dotation initiale** (12,9M€), au **report à nouveau** (9,92M€ à l'ouverture de l'exercice 2025) et à sa **trésorerie** s'élevant à 37,7M€ (hors contrat de capitalisation pour 1M€).

L'année 2025 est marquée par l'acquisition de nouveaux financements publics :

- Un financement national d'importance visant à financer la Chaire d'Excellence de Julien Prudent portant sur les mitochondries (3M€),
- Un financement européen au bénéfice de l'équipe de Jean-Laurent Casanova (InFlame - Counter-acting the pandemic potential of flaviviruses: addressing virus-host interactions and defense strategies to design new therapeutics against WNV and DENV) à hauteur de 0,9M€,
- Et 21 financements ANR pour un montant de 6,6M€ pour une moyenne de 300k€ par projet.

La mobilisation des **Grands Donateurs et des Mécènes** aux côtés de l'Institut se traduit par des engagements pluriannuels importants. 2,9M€ de nouveaux engagements pluriannuels ont été contractualisés. Ils viennent, notamment, financer la Chaire de professeur junior d'Agnese Loda sur l'étude du XFRAGILE, les bourses d'accompagnement à la mobilité internationale (0,5M€) ou encore le programme de recherche translationnelle sur les malformations artérioveineuses au bénéfice des équipes d'Alessandra Pierrani et de Nadia Bahi-Buisson (0,5M€).

L'année 2025 est marquée par un nouveau palier dans la Campagne Grands Donateurs menée par Anne et Henri de Castries et Gonzague de Blignières. L'engagement pluriannuel du Cercle des Grands Donateurs est porté à 45,5M€, auxquels s'ajoutent les financements rassemblés à hauteur de 13M€ pour installer la nouvelle gouvernance à l'Institut. Ces fonds viennent financer la partie collective de la feuille de route à travers les programmes d'accélération et des projets scientifiques spécifiques.

Ces résultats permettent de consolider **les réserves financières** de l'Institut :

- Du **report à nouveau** à hauteur de 5,4M€ en clôture 2025, diminué du résultat de l'exercice si le conseil d'administration se prononce favorablement pour cette affectation ;
- De la **dotation initiale de la Fondation**, intégralement préservée à hauteur de 12,9M€ ;
- Des **fonds non consommés sur financements pluriannuels contractuels publics et privés**, inscrits selon leur typologie en produits constatés d'avance et en fonds dédiés, à hauteur de 92M€ au bilan du passif 2024 (soit une diminution de 4,3M€ de ces réserves).

2.4. Mise en œuvre du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022

La **réorganisation de la fonction administrative et financière** de l'Institut se poursuit avec une stabilisation des fonctions financières. Elles sont encore très contraintes par le déploiement des deux systèmes d'information (reporting financier d'une part et nouveau système comptable d'autre part).

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la fondation a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 qui modifie le plan comptable général. Le règlement comptable sectoriel ANC 2018-06 n'est pas modifié.

Conformément aux dispositions transitoires, les nouvelles règles comptables ont été appliquées de manière prospective.

Le tableau infra détermine les modifications.

Eléments	2025 - Présentation ANC 2022-06	2024 - Présentation ANC 2014-03
1-Traitement des transferts de charges		
Ventes de prestations de service	1 649 917,87	-
7081100 Facturation frais exploitation	1 288 517,19	
7081200 Facturation IRM	142 248,00	
7081300 Facturation Cryogénie	109 274,47	
7081400 Facturation - Refacturation autres frais	89 996,68	
7081500 Loyer Morère	19 881,53	
Rep amort, déprec, prov et transferts de charges	-	1 362 564,71
7910000 Transferts de charges exploitation		1 362 564,71
2- Traitement des quote-parts des subventions d'investissements		
Concours publics et subventions d'exploitation	512 943,80	-
7470000 Quote-part subvention invest.	512 943,80	
Sur opérations en capital	-	638 948,38
7770000 Quote-part subventions invest.		638 948,38

3. BILAN – STRUCTURE GENERALE

Pour mémoire, le bilan est l'état financier qui présente, au 31 décembre de l'année écoulée, ce que l'Institut possède (actif) et ce qu'il doit (passif), ainsi que ses capitaux propres.

3.1. Actif

L'actif du bilan représente, au 31 décembre 2025, l'ensemble des biens et droits que l'Institut possède et contrôle, destinés à lui procurer des avantages économiques futurs.

	2024 (€)	2025 (€)	Variation (€)	Variation
Actif immobilisé net	14 027 917	12 508 031	- 1 519 886	- 10,8 %
Actif circulant net	118 240 251	106 724 610	-11 515 641	- 9,7 %
Total actif net	132 268 168	119 232 641	-13 035 527	- 9,9 %

Le total de l'actif au 31 décembre 2025 est de **119,2 M€** (contre 132,3 M€ en 2024), soit une baisse d'environ 10 %. Il est composé de :

- l'**Actif immobilisé net : 12,5 M€** (contre 14,03M€ en 2024)
- et de l'**Actif circulant net : 106,7 M€** (contre 118,24M€ en 2024)

L'actif immobilisé représente environ 12,5 M€, soit une part faible par rapport à l'actif total.

3.1.1 Actif immobilisé (en baisse)

Les immobilisations (**annexe 1**) présentent dans la partie gauche du tableau la situation au 31 décembre 2024 et les augmentations réalisées en 2025 (acquisitions et apports) et dans la partie droite, les diminutions et la valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 2025.

La **Valeur brute des immobilisations** au début de 2025 était de **38M€** et elle passe à fin 2025 à **38,46M€**.

L'évolution de 2024 à 2025 (en valeur brute) est de **+384k€**, soit une progression d'environ **+1,0 %**. En brut, l'actif immobilisé augmente donc légèrement entre les deux dates.

En 2025, les principaux mouvements sont les suivants :

- Augmentations (acquisitions, apports, créations, virements)

Total général : **5,79M€**

- Diminutions :

- Diminutions par virement : **-4,92M€**

- Diminutions par cessions / mises hors service : **-0,48M€**

Total des diminutions : **-4,92M€ + -0,48M€ = -5,4M€**

L'Institut a fortement investi en 2025 (5,79M€ contre 2,56M€ en 2024), principalement en immobilisations corporelles (équipements de laboratoire, matériel informatique). Les plateformes technologiques bioinformatique, génomique et cytométrie de flux ont été les principales bénéficiaires de cet effort avec l'acquisition de stockage de données (1,3M€), du séquenceur à haut débit (0,6M€) et du nouveau cytomètre acheté avec les partenaires de recherche du campus Necker (participation de 0,6M€).

La valeur nette de l'actif immobilisé enregistre une baisse de **-1,52M€** (14,02M€ en 2024 et 12,5M€ en 2025, -10,8 %). Malgré les acquisitions, l'**amortissement** et les **cessions/mises au rebut** l'emportent, montrant une phase de rationalisation et de désengagement sur certains actifs. **Le remplacement des équipements vétustes au sein de l'Institut est engagé.**

La baisse des **immobilisations financières** (autres titres immobilisés **-2,7M€**) s'explique par le rachat du contrat de capitalisation auprès de la banque Neuflyze OBC permettant de bénéficier des plus-values latentes. Il a été ramené de 3,7M€ à 1M€, correspondant à la dotation non consommable de la fondation. Nous conservons, par ailleurs, 200k€ de prise de participations au capital des start-ups issues des travaux de recherche des laboratoires de l'Institut, principalement Step Pharma.

En conclusion, l'**actif immobilisé** reste donc relativement **stable en volume**, avec un léger renforcement.

3.1.2 Actif circulant (en baisse)

Le bilan montre, dans la partie gauche inférieure, un **actif circulant** très important.

Cela signifie que l'Institut possède principalement :

- des Créances clients : 6,16M€
- d'autres Créances (dont Produits à recevoir PAR) : 61,92M€
- de la Trésorerie et des Disponibilités : 12,19M€
- des Valeurs mobilières de placement (VMP) : 25,5M€

	2025			2024	Commentaires
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
Participations et Créances rattachées	505 650,00	368 153,67	147 496,33	147 496,33	Titres STEP PHARMA
Autres titres immobilisés	1 135 770,71	71 100,00	1 064 670,71	3 725 349,73	Titres SMARTIMMUNE, MEDETIA, CODOC, EPICURE et Contrat de capitalisation NEUFLYZE

	2025			2024			Variation valeur nette
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	
ACTIF CIRCULANT							
Valeurs mobilières de placement	25 500 000		25 500 000	25 650 837		25 650 837	- 150 837
Disponibilités	12 188 731		12 188 731	12 620 432		12 620 432	- 431 702
TOTAL	37 688 731		37 688 731	38 271 269		38 271 269	- 582 539

Notre Institut dispose de beaucoup de liquidités et de créances, les **immobilisations** ne représentant qu'environ 10 % du total de l'actif. L'ensemble **trésorerie** (disponibilités) + **VMP** représente environ **37,7 M€**, nous disposons d'une **liquidité confortable**.

L'actif circulant enregistre une **baisse nette** de **11,52M€** (-9,7 %) avec une réduction concentrée sur les **créances (clients et autres)** de près de **-11,2M€** à elles seules.

Des **dépréciations** sur des **créances clients** ont été constituées à la clôture des comptes 2025 pour un montant de **-372k** (contrat de collaboration avec une start up dont l'Institut est actionnaire pour 170k et contrat de collaboration et hébergement avec une autre start up dont l'Institut est actionnaire pour 202k).

Les **autres créances** s'élèvent à **61,92M€ en 2025** contre 69,89M€ en 2024, soit une baisse de 7,97M€.

L'essentiel de ce poste est constitué à l'actif des Produits à Recevoir (PAR) au titre des subventions et des contributions contractuelles, soit **58,9M€** en 2025 contre 65,7M€ en 2024. Les PAR correspondent aux engagements pluriannuels non encaissés mais contractualisés avec les financeurs publics et privés :

- **48,5 M€ au titre des subventions publiques** versus 55,79M€ en 2024 (dont 15M€ sur tous les appels à projet génériques de l'ANR (130 projets), 6,5M€ RHU Innov, 3M€ RHU COVIFERON, 2M€ RHU Sickmast, 4 M€ BPI MEDITWIN, 2M€ projet européen Theracil, 2,8M€ pour le projet WIDGET financé par la BPI, 3M€ pour la Chaire d'Excellence de Julien Prudent),
- **5,8M€ au titre des contributions financières** (dont notamment 0,8M€ The Michael J. Fox Foundation, 0,5M€ sur la Chaire Geen-DS Swiss Philanthropy Foundation, 2M€ sur les 7 projets portés par la FRM),
- **5M€ au titre des mécénats d'entreprises** (dont 1,2M€ Hermera système Biology & IA, 0,9M€ Richard Mille Foundation pour la Chaire VULCA, 0,8M€ de la Famille Flecchia pour le projet XFRAGILE, 0,8M€ de Parayre au bénéfice du Hub BioInformatique).

Outre les PAR, les **autres créances** sont constituées de la TVA sur les factures non parvenues et la TVA déductible (1,2M€), de la taxe sur les salaires (0,3M€) et des avoirs à recevoir des fournisseurs et fournisseurs débiteurs (1,4M€).

Les VMP et disponibilités sont relativement stables. La **trésorerie immédiate** est préservée.

En résumé, entre 2024 et 2025, **l'actif total recule d'environ 10 %**, de 132,3M€ à 119,2M€. **L'actif immobilisé** baisse de 1,5 M€ et **l'actif circulant** de 11,5 M€, leurs **proportions respectives restent stables** (≈ 10 % immobilisé, 90 % circulant).

3.2. Passif

Le passif du bilan représente, au 31 décembre 2025, l'ensemble des ressources et dettes de l'Institut, c'est-à-dire tout ce qu'il doit à ses créanciers pour financer son actif. Il se compose des Fonds propres, des Fonds dédiés, des Provisions et des Dettes.

Le passif de l'Institut est dominé par :

- les **Fonds dédiés** (ressources affectées très fréquentes dans le monde caritatif),
- les **Produits constatés d'avance** (revenus déjà encaissés pour des prestations futures).

3.2.1 Fonds propres (en baisse)

Les Fonds propres se divisent en :

- Fonds statutaires, avec ou sans droit de reprise,
- Report à nouveau,
- Résultat de l'exercice et
- Subventions d'investissement.

Les **Fonds statutaires** de l'Institut sont constitués de la dotation initiale, intégralement reconstituée à hauteur de 12,9M€, en clôture des comptes 2017. La dotation initiale est formée par le million non consommable (conformément à la réglementation sur les fondations) comptabilisé en Fonds propres sans droit de reprise et le reste (11,9 millions) en Fonds propres consommables.

Le **Report à nouveau** des exercices précédents s'élevait à 9,92M€² au 31 décembre 2025. Du fait de la doctrine de comptabilisation des contrats industriels clos mise en place lors du bilan 2021, le report à nouveau comprend 3,1M€ de produits sur contrats clos (versus 2M€ en 2023). 288k€ ont été consommés au cours de l'année 2025 au titre de ces contrats clos. Cette sanctuarisation concerne désormais 51 projets mais 80% des produits sont concentrés sur 10 contrats, et 26% sur un unique contrat (0,8M€).

² Le Conseil d'Administration du 2 juillet 2025 a voté l'affectation du déficit de 965.815 euros au report à nouveau ainsi porté de 10 888 596 euros 9 922 781 euros au 31 décembre 2025.

Le Résultat de l'exercice 2025 est de -4,5M€.

Enfin, les **Subventions d'investissement**, déduction faite des quotes-parts reprises annuellement au rythme des amortissements, présentent une valeur nette de 1,65M€.

Les Fonds propres totalisent ainsi 19,65M€ (versus 24,49M€ en 2024 et 25,8 M€ en 2023). **La baisse de 4,5 M€, correspondant au déficit de l'exercice 2025.**

Tableau de variation des fonds propres

Nouveau tableau intégré aux annexes des comptes conformément à l'article 833-3 du NRC 2018-431-5

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000 €							1 000 000 €
Fonds propres avec droit de reprise	11 900 000 €							11 900 000 €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	10 888 596 €	- 965 815 €						9 922 781 €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 965 815 €	965 815 €		- 4 505 405 €				- 4 505 405 €
Dotations consommables	- €							- €
Subventions d'investissements	1 668 170 €			493 028 €		512 944 €		1 648 254 €
Provisions réglementées	- €							- €
TOTAL	24 490 951 €	- €	- €	- 4 012 377 €	- €	512 944 €	- €	19 965 630 €

3.2.2. Fonds dédiés (en baisse)

Conformément au NRC 2018-06, les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pu encore être utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés 2025 sont constitués principalement des financements liés à la générosité du public (dons fléchés et mécénats sur convention), ainsi que, dans une moindre mesure, des subventions publiques sans terme défini et des contributions financières d'organismes à but non lucratif donnant lieu à des achats d'investissements (aménagement et équipement du centre de séminaires par la Fondation Bettencourt-Schueller).

Les fonds dédiés s'élèvent à 20 797 850 euros contre 21 753 939 euros en 2024. Ils se scindent en deux parties principales : les contributions financières pour 1,2M€ et les ressources liées à la générosité du public pour 19,6M€, en diminution pour la première fois.

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	95 464 €	37 263 €	95 464 €			37 263 €	9 120 €
Contributions financières d'autres organismes	1 532 102 €	1 204 968 €	1 532 102 €			1 204 968 €	127 614 €
Ressources liées à la générosité du public	20 126 373 €	19 555 619 €	20 126 373 €			19 555 619 €	168 908 €
TOTAL	21 753 940 €	20 797 850 €	21 753 940 €	- €	- €	20 797 850 €	305 643 €

3.2.3. Provisions (en hausse)

Les **provisions pour charges** sont constituées des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les engagements de provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évalués à la fin de chaque année au regard des critères suivants, déterminés par la Convention Collective Nationale de l'industrie pharmaceutique :

- Départ volontaire à 67 ans ;
- Taux d'actualisation IBOXX (taux de rendement des obligations des sociétés privées de la zone euro) = 3,87% (versus 3,33% en 2024) ;
- Taux de revalorisation des salaires = 2% ;
- Turn-over moyen ;
- Table de mortalité = Insee 2013.

En 2025, la provision pour Indemnités de départ à la retraite est ainsi portée à **442 296 euros** contre 332 799 euros en 2024 en raison de l'**actualisation du taux en 2025** et de l'entrée de 16 CDI supplémentaires dans la base de calcul.

Tableau de variation des provisions

Libellé	2025	2024	Variation
PROVISIONS			
Provisions pour risques	56 000	-	56 000
Provisions pour charges	386 296	332 799	53 497
TOTAL III	442 296	332 799	109 497

3.2.4. Dettes (en baisse)

Le montant des dettes s'élève à **78 026 865 euros** en 2025 contre 85 690 478 euros en 2024.

Tableau de variation des dettes

Dettes	2024 (€)	2025 (€)	Variation (€)	Variation
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 557	1 443	-114	-7%
Dettes fournisseurs	8 365 361	4 274 335	-4 091 026	-49%
Dettes fiscales et sociales	3 776 582	3 347 136	-429 446	-11,4%
Autres dettes	662 817	842 178	179 361	+27%
Produits constatés d'avance	72 884 161	69 561 773	-3 322 388	-9%
TOTAL	85 690 478	78 026 865	-7 663 613	-9%

Elles sont constituées des **dettes fournisseurs** (4,27M€) et **fiscales** (3,35M€) à régler à court terme pour 7,6M€ (contre 12,1M€ en 2024) ainsi que des **produits constatés d'avance** (PCA) pour 69,56M€ (contre 72,88M€ en 2024) inscrits à hauteur des engagements pluriannuels contractualisés des financeurs.

Les **dettes fournisseurs** sont en nette diminution (-49%). Les dettes au titre de l'année 2024 étaient exceptionnelles car elles comprenaient l'achat, en fin d'année 2024, des serveurs de stockage pour le Hub Bio-informatique (2,1M€). En 2025, les délais de paiement des fournisseurs ont été nettement améliorés pour optimiser la gestion de trésorerie. Le changement de système d'information en début d'année 2026 a également été anticipé.

Les **dettes sociales et fiscales** diminuent du fait de la forte baisse de la TVA collectée (-0,43M€).

Contrairement aux années précédentes, les **produits constatés d'avance** sont en diminution (-4,6%) passant de 72,88M€ en 2024 à **69,56M€ en 2025**, marquant l'accélération souhaitée de la consommation des projets sur contrats acquis.

3.3. Analyse du bilan

Une analyse du bilan est proposée pour permettre de mieux comprendre la structure financière et la solvabilité de l'Institut, à travers les Capitaux permanents, la couverture des Immobilisations, les besoins en Fonds de roulement et en Trésorerie nette et la comparaison entre les exercices 2024 et 2025.

3.3.1. Capitaux permanents

Sont entendus par **Capitaux permanents** des lignes présentées dans le bilan passif :

- la **Situation nette** composée des Fonds propres sans droit de reprise (1M€), du Report à nouveau (9,92M€) et du Déficit de l'exercice (-4,5M€) soit des **fonds propres de 6,42M€**,
- les **Fonds propres consommables**, pour **11,9 M€**,
- les **Subventions d'investissement**, pour **1,65 M€**,
- les **Fonds dédiés** (long terme par destination) pour **20,8 M€**,
- les **Provisions** (pour risques et pour charges) pour **0,44 M€**.

Le montant des **Capitaux permanents** en 2025 représente donc **41M€**.

3.3.2. Couverture des immobilisations

Les **Immobilisations nettes** sont présentées dans le bilan actif. Elles sont de **12,5M€** en 2025.

Les **Capitaux permanents** (≈ 41M€) **couvrent largement les Immobilisations nettes**.

On peut donc en déduire que le **Fonds de roulement** de l'Institut est **positif** et **significatif**, de l'ordre de **28,5M€**. C'est un point **très favorable** pour la solvabilité structurelle. Les ressources stables financent non seulement les investissements mais aussi une partie importante du cycle d'exploitation.

3.3.3. Besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie nette

Le **Besoin en fonds de roulement d'exploitation** est décrit ci-dessous.

L'**Actif circulant** hors trésorerie et VMP se compose de :

- Créances clients : 5,79 M€
 - Autres créances : 61,92 M€
 - Charges constatées d'avance : 1,33 M€
- Soit environ **69M€**.

Les **Dettes d'exploitation et assimilées** se composent de :

- Dettes fournisseurs : 4,27 M€
- Dettes fiscales et sociales : 3,35 M€

- Autres dettes : 0,84 M€
- Produits constatés d'avance : 69,56 M€
(dans notre cas, ces PCA financent clairement l'activité)
Soit environ **78M€**.

Le Besoin en fonds de roulement d'exploitation (Actif circulant – Dettes) est négatif d'environ **-9 M€**. Un **BFR négatif** signifie que l'entité **est financée par ses clients et financeurs**. L'Institut encaisse beaucoup d'avances par rapport à ce qu'il doit payer via les produits constatés d'avance principalement.

3.3.4. Trésorerie nette

Le **Fonds de roulement** est établi à 28,5M€ et le **Besoin en fonds de roulement** est de **-9M€**.

La **Trésorerie nette** est obtenue par la **soustraction** du **BFR** du **Fonds de roulement**, soit environ **37,5M€**. Le chiffre est cohérent avec les Valeurs mobilières de placement et les disponibilités (environ 37,7 M€).

La trésorerie nette est **fortement positive**. La structure de financement est très confortable à court terme.

3.3.5. Évolution entre les exercices 2024 et 2025

De l'exercice 2024 à l'exercice 2025, **trois points de dégradation** sont relevés et appellent à la vigilance :

- Le Résultat de l'exercice 2025, avec un déficit de -4,5M€ même s'il est inférieur à l'autorisation de -5,31M€ votée par le conseil d'administration en juillet 2025 , provoque une **érosion directe des fonds propres** (de 10,9 à 6,4 M€),
- La baisse du total de bilan de 132,3M€ à 119,2M€ est un signe de **contraction d'activité** et/ou de désengagement (moins de produits constatés d'avance, moins de créances),
- Le ratio Fonds propres / Total bilan passe de 8,2% en 2024 (10,9 / 132,3) à 5,4% en 2025 (6,4 / 119,2), ce qui montre un **taux de capitalisation en baisse**, susceptible de fragiliser à terme la solvabilité "comptable".

Quatre points de solidité sont également relevés :

- La baisse des Créances clients (de 8,97 M€ à 5,79 M€), induite par une **meilleure gestion du recouvrement** mais aussi par une baisse du volume d'activité,
- La baisse des Dettes fournisseurs (de 8,37 M€ à 4,27 M€), **l'Institut paie ses fournisseurs dans de meilleurs délais**,
- La baisse modérée des Produits constatés d'avance (de 72,88 M€ à 69,56 M€), les **revenus encaissés d'avance restent très élevés**,
- La Trésorerie globale (VMP + disponibilités) reste globalement stable autour de 37-38M€.

Notre Institut a une **autonomie financière faible** (Fonds propres / Total bilan $\approx$ 5,4 %) mais spécifique à notre statut de fondation de coopération scientifique, financée par fonds dédiés, subventions et produits constatés d'avance. Une entreprise classique viserait plutôt 20-30 %.

La **Liquidité générale** (Actif circulant / Dettes CT) est **très largement supérieure à 1** grâce à la trésorerie et aux VMP. Nous n'avons pas de risque de trésorerie à court terme.

Enfin, notre **Couverture des immobilisations** (Capitaux permanents / Immobilisations nettes $\approx$ 3,4) respecte très largement la règle égale ou supérieure à 1. **Notre couverture est très bonne**.

4. COMPTE DE RESULTAT – STRUCTURE GENERALE

Le Compte de résultat 2025 retrace l'ensemble des flux qui modifient positivement ou négativement la situation financière d'*Imagine*, retraçant les produits qui génèrent de la richesse et les charges qui viennent la réduire en permettant l'activité de l'Institut.

Il se décompose en Résultat d'exploitation (Produits d'exploitation (I) – Charges d'exploitation (II)), en Résultat financier (Produits financiers (III) – Charges financières (IV)) ils forment le Résultat courant (I -II + III – IV). Les Produits exceptionnels (V) et les Charges exceptionnelles (VI) forment le Résultat exceptionnel (V – VI). La situation d'excédent ou déficit est déterminée par la soustraction des Charges (II + IV + VI) des Produits (I + III + V).

Le déficit est de **-4,5M€ en 2025** contre -0,966M€ en 2024.

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	%
Total Produits	62 114 357 €	61 322 591 €	1%
Total Charges	66 619 762 €	62 288 407 €	7%
Résultat	- 4 505 405 €	- 965 815 €	366%

Ce déficit net explique la **forte baisse des fonds propres** observée au bilan.

4.1. Analyse de l'activité - Produits d'exploitation (I)

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à **60,16M€** contre **59,78M€** en 2024, en progression de **1%**.

	2025		2024		Variation 2025/2024	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Chiffres d'affaires	5 736 110 €	10%	4 805 124 €	8%	930 986 €	19%
<i>dont revenus exceptionnels de brevets</i>						
Subventions d'exploitation	21 162 130 €	35%	18 577 349 €	31%	2 584 781 €	14%
Contributions financières	4 513 278 €	8%	4 312 878 €	7%	200 399 €	5%
Transferts de charges		0%	1 367 029 €	2%	- 1 367 029 €	-100%
<i>dont reprise de provision pour litige</i>						
Dons et générosité du public	6 987 027 €	12%	17 034 146 €	28%	- 10 047 120 €	-59%
Autres produits d'exploitation	8 693 €	0%	3 119 €	0%	5 574 €	179%
<i>sous-total hors Chiffres d'affaires</i>	32 671 127 €	54%	41 294 522 €	69%	- 8 623 395 €	-21%
Total produits d'exploitation (hors utilis° FD)	38 407 237 €	64%	46 099 646 €	77%	- 7 692 409 €	-17%
Utilisation des fonds dédiés	21 753 940 €	36%	13 683 278 €	23%	8 070 662 €	59%
Total produits d'exploitation	60 161 177 €	100%	59 782 924 €	100%	378 253 €	1%
Total produits d'exploitation (hors éléments exceptionnels)	60 161 177 €	100%	59 782 924 €	100%	378 253 €	1%

Les Produits d'exploitation sont composés du Chiffre d'Affaires (Vente de biens et services), des Subventions publiques d'exploitation, des Contributions financières et des Ressources liées à la générosité du public.

4.1.1. Chiffre d'affaires ou Ventes et biens de services (en hausse)

Les **prestations** s'élevaient à **5,73M€ en 2025** contre 4,8M€ en 2024. L'augmentation (+19%) est uniquement **liée au reclassement comptable** des transferts de charges.

Elles comptabilisent :

- les contrats de collaboration industrielle,
- les prestations de services à destination des partenaires privés (contrats industriels, facturation du centre de séminaires et hébergement d'industriels),
- les prestations réalisées par les plateformes *Imagine* (particulièrement Single Cell, Génomique, Base de données et IRM3T).

- Il comprend désormais les **produits qui étaient anciennement comptabilisés** en transfert de charges (charges refacturées à GHU Paris.Centre, Inserm et Université Paris Cité).

Les **contrats industriels pré-cliniques et de recherche clinique** sont en **augmentation, 3,5M€ en 2025** (contre 2,8M€ en 2024). Ce montant est spécifiquement augmenté par la reconnaissance de **produits sur contrats** à hauteur de **1,5M€**. La facturation des **contrats industriels** s'élève à **1,8M€** en 2025 contre 3,1M€ en 2024, en forte diminution par rapport à 2024 mais en légère progression par rapport à 2023 (1,5M€). Les recettes relatives à l'**exploitation du centre de séminaire** sont encore en progression passant de 81k€ à 122k€.

Les **recettes des plateformes (0,5M€** soit une baisse -0,2M€) diminuent sur la facturation aux clients externes. La facturation interne n'est pas présentée dans les comptes. Seule la facturation externe est visible au compte de résultat et confirme le choix des laboratoires de basculer majoritairement l'hébergement de leurs grants et contrats sur la Fondation. Pour information, les plateformes ont au total généré **2,6M€** de recettes externes et internes. Les recettes de plateforme constituent un enjeu majeur, de suivi financier et de modélisation tarifaire, pour le budget de l'Institut.

Enfin, les **produits visant à couvrir les charges d'exploitation bâtementaire** passent de **1,4M€** à 1,6M€. Cette augmentation est liée à la mise en place d'une nouvelle facturation avec l'AP-HP sur l'exploitation de la nouvelle infrastructure de cryogénie permettant la conservation des collections biologiques.

4.1.2. Subventions publiques (en hausse)

Les subventions publiques atteignent **21,2M€** en 2025 contre 18,6M€ en 2024, en augmentation de 14%.

La subvention de l'Etat (programme France 2030), au titre du label IHU est en forte diminution passant de 2,5M€ à 1,7M€, soit une baisse de 33%, contre 3,4M€ attendus initialement pour l'exercice 2025. **La subvention label IHU ne représente plus que 3% des produits de la Fondation.**

La subvention visant à l'installation du laboratoire de Pr Bana Jabri est en forte augmentation (0,5M€ contre 28k€ en 2024), montrant la montée en puissance de son programme scientifique.

Enfin, les subventions (**19 millions**) octroyées sur les projets scientifiques dont la consommation **augmente de 19%** sont principalement portées par les RHU et les projets européens.

4.1.3. Ressources liées à la générosité du public et Contributions financières (en baisse)

Les **ressources liées aux dons, mécénats et contributions financières d'organismes à but non lucratif** sont en **diminution de 10M€** (17M€ en 2024 contre 7 M€ en 2025). L'année 2024 avait été exceptionnelle au titre de la contractualisation mécénale et de la 5^{ème} édition du Gala *Heroes*.

Les **contributions financières** regroupent les financements d'organismes privés à but non lucratif (elles figuraient avant 2020 en dons et en subventions d'exploitation). Elles sont de 4,51M€ en 2025 (contre 4,31M€ en 2024), soit une hausse de 4,6%. Elles sont composées des Grants privés, des Contributions financières des Organismes sans but lucratif (OSBL), des Mécénats industriels et des autres Grants privés.

	2025		2024		Variation 2025/2024	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Dons manuels	4 033 391 €	19%	7 705 846 €	36%	- 3 672 455 €	-48%
Mécénats	2 930 134 €	14%	9 328 300 €	44%	- 6 398 166 €	-69%
Legs, donations et assurances-vie	23 501 €	0%		0%	23 501 €	#DIV/0!
Générosité du public (I)	6 987 027 €	33%	17 034 146 €	80%	- 10 047 120 €	-59%
Grants privés	2 037 322 €	10%	2 602 818 €	12%	- 565 496 €	-22%
Contributions financières des OBSL hors grants privés (IV)	2 242 687 €	11%	1 396 861 €	7%	845 826 €	61%
Mécénats industriels	139 602 €	1%	213 400 €	1%	- 73 799 €	-35%
Autres grants privés	93 667 €	0%	99 799 €	0%	- 6 132 €	-6%
Contributions financières (II)	4 513 278 €	21%	4 312 878 €	20%	200 399 €	5%
GP et Contributions financières des OBSL (III) = (I) + (II)	11 500 304 €	54%	21 347 025 €	100%	- 9 846 720 €	-46%
GP et Contributions financières des OBSL - Fundraising (V) = (I) + (IV)	9 229 714 €	80%	18 431 008 €	86%	- 9 201 294 €	-50%
Heroes	711 735 €	6%	4 710 632 €	22%	- 3 998 897 €	-85%
GP et Contributions financières des OBSL - Fundraising Hors Heroes	8 517 979 €	74%	13 720 376 €	64%	- 5 202 396 €	-38%

Notre **modèle repose très fortement sur les financeurs externes** (concours publics, tiers financeurs, générosité du public et fonds dédiés), soit 74% de nos ressources.

L'année 2025 enregistre :

- une **baisse importante mais prévisible des dons et mécénats**,
- partiellement compensée par une **hausse des subventions d'exploitation** et par l'**utilisation de fonds dédiés**.

4.2. Analyse des charges d'exploitation (II)

Le montant total des charges s'élève à **66,62M€** en 2025 contre 62,22M€ en 2024 (+7%).

	2025		2024		Variation 2025/2024	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Achats de marchandises	5 327 775 €	8%	5 539 081 €	9%	- 211 305 €	-4%
Autres achats et charges externes	8 424 002 €	13%	9 703 515 €	16%	- 1 279 512 €	-13%
Aides financières	6 287 887 €	9%	4 898 426 €	8%	1 389 461 €	28%
Impôts, taxes et versements assimilés	801 969 €	1%	791 812 €	1%	10 157 €	1%
Salaires et traitements	15 240 249 €	23%	12 236 035 €	20%	3 004 214 €	25%
Charges sociales	6 459 763 €	10%	4 807 961 €	8%	1 651 802 €	34%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 760 802 €	4%	2 054 913 €	3%	705 888 €	34%
Dotations aux provisions	109 497 €		70 019 €			
Reports en fonds dédiés	20 797 850 €	31%	21 753 940 €	35%	- 956 089 €	-4%
Autres charges	409 305 €	1%	361 586 €	1%	47 719 €	13%
Total Charges d'exploitation	66 619 099 €	100%	62 217 287 €	100%	4 401 812 €	7%
Total Charges d'exploitation Hors Reports sur FD	45 821 249 €	69%	40 463 347 €	65%	5 357 902 €	13%

L'augmentation des charges est liée à la **croissance des contrats hébergés** sur subventions publiques ou recherche partenariale avec le monde socio-économique. L'augmentation est de 11% (18,7M€). Les dépenses sur projets scientifiques représentent 42% des dépenses contre 44% en 2024.

Les dépenses exécutées par la Fondation au titre des programmes de travail de la **feuille de route stratégique** de l'IHU, sont fondées sur les **financements de la subvention PIA-IHU, la générosité du public et les grants transversaux**.

Les principales **augmentations** traduisent la mise en place progressive de la **feuille de route 2025-2030** :

- **le programme sociétal (+115%)** avec la montée en charge de la Chaire Vulnérabilité et Capabilité (VULCA) et le projet Partenariat Patient partenaire (PPR).
- **la recherche clinique (+33%,)** avec le renforcement des équipes Promotion et Investigation mis à disposition des scientifiques,

- **les fonctions supports (+16%)**, avec l'installation de la nouvelle Direction générale, le développement du Département Valorisation et Innovation (renfort du Grant office et du service Early development) et du Département des Ressources humaines,
- **le programme nouvelles équipes et attractivité internationale (+9%)** avec l'accueil de nouvelles équipes dont celle de Pr Bana Jabri et l'installation des Chaires de professeurs juniors ainsi que la continuité des programmes de prématuration et de maturation.

Au total, les **dépenses de personnel** s'élèvent à **22M€** (contre 17,3M€ en 2024), charges et taxes incluses. Elles croissent de 25%. Un cinquième de cette augmentation constitue l'application des dispositions de la rémunération mensuelle minimale garantie (RMMG) et du premier accord de négociation annuelle obligatoire. L'augmentation est donc principalement due à l'**augmentation du nombre de salariés** (+16%). Au sein de la masse salariale, les dépenses relatives aux contrats hébergés sont de 38%.

Les **consommables et services** sont en diminution de 6%, les programmes collectifs augmentant de 4%. Les **amortissements** sont en nette augmentation (+16%), notamment en raison de la mise service des infrastructures du Hub Bioinformatique.

Pour la première fois depuis 2020, les reports sur fonds dédiés sont en diminution de 1%.

Parmi les autres charges, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à **63 097 euros**:

- Honoraires afférents à la certification des comptes, soit 35 697 euros,
- Services autres que la certification des comptes (SACC) soit 27 400 euros au titre des certifications spécifiques des subventions publiques,

Le **Résultat d'exploitation** est en **déficit à -6,46M€**.

4.3. Produits financiers (III) et Charges financières (IV)

	2025	2024
Charges financières	663 €	70 959 €
Dotation aux provisions		71 100 €
Différences négatives de change	663 €	- 141 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	1 953 180 €	886 452 €
Autres intérêts et produits assimilés	1 949 001 €	885 704 €
Différences positives de change	4 179 €	748 €

Les charges financières sont nulles. Les **Produits financiers** connaissent leur plus haut niveau depuis la création de la fondation en 2007 avec **1,95M€** (contre 0,88M€ en 2024), ils sont issus du placement des capitaux permanents et des liquidités de l'Institut et du débouclage d'un contrat de capitalisation auprès de la banque Neufilze OBC permettant de bénéficier des plus-values latentes antérieures.

L'Institut bénéficie d'une **trésorerie importante bien placée**, générant des revenus financiers qui limitent la perte d'exploitation, le **Résultat financier** étant de **+1,95M€**.

Le **Résultat courant** est en **déficit de 4,5M€**.

4.4. Résultat exceptionnel

	2025	2024
Charges exceptionnelles	- €	160 €
Pénalités, amendes		160 €
VNC d'éléments d'actis cédés		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	- €	653 216 €
Produits d'exercices antérieurs		14 267 €
Quote-part subventions invest.		638 948 €
Autres produits exceptionnels		

5. Synthèse

Le fait de relier le Résultat et le Bilan permet de bien identifier les mécanismes financiers.

- le **Déficit de –4,5 M€** diminue les **Fonds propres** de l'Institut de **10,9 M€ à 6,4 M€**,
- la **consommation de Fonds dédiés** (21,75 M€) diminue le poste “fonds dédiés” au passif (de 21,75 M€ en 2024 à 20,8M€ en 2025),
- l'**augmentation des Immobilisations en cours** et autres investissements justifie la hausse des amortissements et provisions,
- les **Produits financiers élevés** sont cohérents avec une **trésorerie/VMP très importante** au bilan.

Nos points forts sont les suivants :

- **Situation de trésorerie très confortable** (placements + disponibilités importants),
- **Résultat financier positif et en hausse**, grâce à la mise en valeur de la trésorerie,
- **Capitaux permanents supérieurs aux immobilisations** : bonne sécurité structurelle,
- **Financement important par produits constatés d'avance et fonds dédiés** : BFR négatif, donc l'activité est financée en grande partie par les financeurs.

Nous connaissons également des **Points faibles et alertes** :

- **Déficit 2025 important (–4,5M€ contre -5,3M€ autorisés dans la DBM2025).**
Il ne s'explique pas par un effondrement des produits, mais par une **hausse nette des charges**, principalement :
 - salaires et charges sociales (+4,7M€),
 - aides financières distribuées (+1,4M€),
 - amortissements/provisions (+0,8M€),
 - combinée à la **disparition du résultat exceptionnel** (+653k€ en 2024).
- **Baisse forte des ressources issues de la générosité du public** en l'absence de Gala Heroes en 2025,
 - Les dons et le mécénat passent d'environ **17 M€ à 7 M€ (–10 M€)**,
 - même si les subventions et l'utilisation de fonds dédiés compensent partiellement, cela fragilise notre modèle de financement.
- **Erosion des fonds propres**
 - Taux de “capitalisation” comptable faible (≈ 5 % du total du bilan) et en diminution.
- **Poids croissant des charges de structure (masse salariale)**
 - Si ces charges ne sont pas alignées sur le niveau d'activité et de financements externes, les déficits risquent de se répéter.

ANNEXE 1. ACTIFS IMMOBILISES

BRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
MOBILISATIONS INCORPORELLES				IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	504 210		115 669	Autres immobilisations incorporelles			619 879	
TOTAL immobilisations incorporelles :	504 210		115 669	TOTAL immobilisations incorporelles :			619 879	
MOBILISATIONS CORPORELLES				IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				Terrains				
Constructions sur sol propre				Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	21 978 132		1 861 727	Installations techniques et outillage industriel		483 890	23 355 969	
Installations générales, agencements et divers	6 227 559		755 195	Installations générales, agencements et divers			6 982 754	
Matériel de transport				Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 794 231		1 965 534	Matériel de bureau, informatique et mobilier			5 759 764	
Emballages récupérables et divers				Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 271 486		80 532	Immobilisations corporelles en cours	1 271 485		80 533	
Avances et acomptes				Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	33 271 407		4 662 988	TOTAL immobilisations corporelles :	1 271 485	483 890	36 179 020	
MOBILISATIONS FINANCIÈRES				IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				Participations mises en équivalence				
Autres participations	505 650			Autres participations			505 650	
Autres titres immobilisés	3 786 350		1 000 000	Autres titres immobilisés	3 650 580		1 135 771	
Prêts et autres immobilisations financières	9 370		13 900	Prêts et autres immo. financières	1 994		21 276	
TOTAL immobilisations financières :	4 301 370		1 013 900	TOTAL immobilisations financières :	3 652 574	0	1 662 697	
TOTAL GÉNÉRAL	38 076 988		5 792 557	TOTAL GÉNÉRAL	4 924 059	483 890	38 461 596	

ANNEXE 2. SITUATION DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions et droits similaires	1 et 3 ans
- Logiciels	1 et 3 ans
- Installations à caractère spécifique	3, 5, 7 et 15 ans
- Matériel de laboratoire	5 et 7 ans
- Agencements, aménagements du matériel et outillage	5 et 7 ans
- Installations générales	5, 7 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel informatique	3, 5 et 7 ans
- Mobilier	5 et 10 ans

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	46 403		
TOTAL immobilisations incorporelles :	46 403		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 109 362		
Installations générales, agencements et divers	545 985		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	686 634		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 341 981		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	2 388 384		

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	427 903	46 403		474 306
TOTAL immobilisations incorporelles :	427 903	46 403		474 306
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	17 675 412	1 109 362	483 890	18 300 884
Installations générales, agencements et divers	2 419 817	545 985		2 965 802
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 096 685	686 634		3 783 319
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL immobilisations corporelles :	23 191 914	2 341 981		25 050 005
TOTAL GÉNÉRAL	23 619 817	2 388 384		25 524 311

ANNEXE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Cadre légal de référence

Les comptes ont été établis selon la réglementation française, et notamment le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général et les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe des comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation de ce compte d'emploi ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement n° 2018-06 en date du 5 décembre 2018. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de la Fondation, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes 2025 comprennent des nouveautés en termes de présentation :

- Le Bilan et le compte de résultat sont simplifiés,
- Le compte transfert de charges a été supprimé, ainsi toutes les refacturations des frais d'exploitation sont basculées dans le poste "vente de prestations de service",
- Les quotes-parts d'investissements sont traitées en exploitation et sont intégrées dans la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation", elles sont désormais dans la partie résultat d'exploitation comme les amortissements.

2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode n'est intervenu.

5. Rappel des principaux changements depuis le bilan 2020 liés à l'application de l'ANC 2018-06

Concernant le traitement des **subventions d'investissement publiques** :

- Depuis 2020, l'intégralité des montants des subventions publiques d'investissements est portée au passif (compte 13), avec reprise des quotes-parts cumulées en recettes exceptionnelles.

Concernant le traitement des **subventions d'investissement privées** (contributions financières des organismes privés à but non lucratif) :

- Les montants sont traités en fonds dédiés, la Fondation ayant le choix de constater la recette l'année de la perception ou de la constater annuellement selon le rythme d'exécution des amortissements.
- Pour le traitement annuel des montants ainsi constitués, il a été décidé d'effectuer, par parallélisme des formes avec le point supra, une reprise annuelle de quote-part de fonds dédiés à hauteur des dotations aux amortissements de chacun des projets subventionnés.

Concernant Le traitement des **fonds dédiés** au passif dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance :

- Les fonds dédiés sont dorénavant réservés i) aux financements fléchés sur convention sans durée d'exécution ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales, ainsi que les fondations et fonds de dotation pour lesquelles la convention préciserait spécifiquement que l'engagement est un mécénat).
- Ils n'intègrent donc plus les mises en réserve des montants issus de conventions portant l'attribution de **subventions d'exploitation fléchées, publiques et privées**, qui y figuraient précédemment dès lors que ces conventions comprennent des échéances précises dans le temps ; ces fonds sont désormais **traités en produits constatés d'avance**.

Concernant la **requalification des fonds reçus des organismes à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotation)** :

- Ces financements figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public en dons manuels fléchés ou au sein des subventions et concours au titre des subventions privées sur appel d'offres.
- Ils sont depuis 2020 isolés dans un poste de produits d'exploitation unique « contributions financières », distinct des ressources liées à la générosité du public, la qualification juridique de l'entité versante guidant strictement l'affectation comptable selon le NRC 2018-06, à l'exception de du paragraphe précédent.

Concernant l'intégration au bilan des **montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés en produits constatés d'avance** :

- Les produits sont constatés au regard de l'avancement du projet que ce soit pour les contrats industriels, les subventions et concours publics et les contributions financières,
- Les montants contractuels non consommés à la clôture sont intégrés en produits constatés d'avance pour l'intégralité du montant pluriannuel conventionné pour les subventions, concours publics et contributions financières.
- Pour les contrats industriels, les produits constatés d'avance correspondent aux crédits non consommés sur les tranches réellement encaissées.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure lecture du bilan et du résultat annuel, et par cohérence avec l'ensemble des retraitements comptables imposés par le nouveau règlement comptable, il a été décidé d'opérer les retraitements suivants :

- Depuis 2020, positionnement du placement en contrat de capitalisation à hauteur de 1M€ en immobilisation financière (« autres titres immobilisés ») ce qui vient minorer d'autant le poste « valeurs de placement » de l'actif circulant où il était précédemment positionné,
- Reconnaissance des frais de fonctionnement et de ressourcement appliqués sur les contrats hébergés (contrats industriels, mécénats et subventions) sur le même rythme que les dépenses d'exploitation courante des contrats, mécénats ou subventions, considérées,
- Concernant les marges collectives négociées à la conclusion du contrat, elles sont intégralement constatées à réception des fonds et participent du résultat.

6. Méthode de traitement comptable des contrats individualisés

Concernant les marges et intéressements individualisés à la conclusion des contrats, elles sont reconnues comme en 2020 à mesure de leur consommation par les laboratoires tant que le contrat est en cours d'exécution. En revanche, pour les contrats clos, elles sont dorénavant intégralement reconnues au résultat d'exploitation et font donc l'objet, d'un suivi extra comptable pour les chercheurs bénéficiaires. Pour les contrats en cours, une mention juridique propre est intégrée afin de permettre la gestion comptable de ces marges en produits constatés d'avance.

7. Schéma de traitement des ressources par fonds dédiés (FD) ou produits constatés d'avance (PCA) selon l'origine de la ressource

Pour les fonds bénéficiant d'une gestion pluriannuelle selon les termes de la convention

Financements fléchés pluriannuels					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	PCA	PCA	FD	FD	PCA
Investissement	Sub. Investissement	FD	FD	FD	PCA

Pour les fonds affectés pour lesquels aucune échéance n'est formellement prévue

Financements fléchés NON pluriannuels (sans terme ou annuel)					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	FD				
Investissement					

8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est revu strictement dans le cadre du bilan 2025 conformément aux nouvelles règles en vigueur. Les reprises de quote-part des subventions d'investissements sont désormais intégrées dans le résultat d'exploitation, les portant au même niveau de présentation comptable que les amortissements.

ANNEXE 4. COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES

La Fondation fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Conformément aux articles 432-2 et 432-17 du NRC 2018-06, les annexes des comptes annuels constituent en la **présentation d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte emploi ressources**.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et par destination (CROD) ont fait l'objet de décision en conseil d'administration et sont présentées ci-après.

1. Principes généraux d'établissement

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte emploi ressources (CER).

Le CROD est un document mis en place par le NRC 2018-06, produit à compter des comptes au 31/12/2020. Il est établi à partir des données comptables arrêtées au 31/12/2025. Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'Institut et se présente en deux parties. La première partie présente l'intégralité des ressources et des charges de l'Institut. La seconde partie détermine l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Les missions sociales d'*Imagine* sont la recherche, les soins innovants, l'enseignement, la formation, la communication scientifique et le transfert de technologie.

a. Concernant le CROD

Le CROD distingue trois catégories de ressources :

1. Les **produits liés à la générosité du public**, présentés strictement et conformément au NRC 2018-06.
 - Les dons et mécénats sont ceux des personnes privées physiques ou morales et les organismes à but non lucratif qui ont contractualisé avec l'Institut une convention de mécénat,
 - Le mécénat est distingué en ce que les fonds ont fait l'objet d'une contractualisation avec le mécène,
2. Les **produits non liés à la générosité du public** sont de deux ordres :
 - Les contributions financières, il s'agit des fonds perçus d'organismes à but non lucratifs (associations, fondations et fonds de dotation) qui n'ont pas fait l'objet d'une contractualisation de mécénat,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** recouvrent les autres recettes d'exploitation qui n'appartiendraient ni aux deux catégories précédentes ni aux subventions et autres concours publics (contrats industriels, recettes de plateformes, transferts de charges),
3. Les **subventions et autres concours publics** (tous concours apportés par des personnes publiques).

Le CROD distinguent les types d'emplois suivants :

- Les **missions sociales** relatives aux dépenses concourant directement aux activités scientifiques de l'Institut, conformément à son objet social,

- Les **frais de recherche de fonds liés à la générosité du public**,
- Les **frais de recherche d'autres fonds**, nouvelle catégorie que les documents comptables précédents ne distinguaient pas,
- Les **frais de fonctionnement**.

Ces quatre lignes de dépenses sont déterminées de manière analytique et comptablement poste par poste.

L'affectation des charges de personnel a été établie par répartition fine des personnels, pour tout ou partie de leur temps de travail, aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement. Les frais d'exploitation du bâtiment ont été affectés aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement, au regard des effectifs temps plein valorisés pour chacune de ces missions.

b. Concernant le Compte Emploi – Ressources

Le Conseil d'Administration a décidé que les ressources issues de la générosité du public seraient affectées par ordre de priorité, sauf affectation particulière du donateur, depuis la décision du conseil d'administration du 26 juin 2024, comme suit *a maxima* :

- a. Aux missions sociales, à hauteur de 70 %,
- b. Aux frais de fonctionnement, à hauteur de 15 %,
- c. Aux frais de recherche de fonds, à hauteur de 15%.

Les ressources issues de la générosité du public au sens comptable s'élèvent à **27,2M€** en 2025 dont 7,1M€ de dons, legs et mécénat de l'année en cours et 20,1M€ de reprises sur fonds dédiés des ressources antérieures issues de la générosité du public.

Ces ressources viennent financer les **missions sociales** à hauteur de **6,7M€**.

Elles couvrent également les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement de l'Institut pour 1M€.

Enfin, **20M€** ont été constitués en **fonds dédiés** permettant de financer les plateformes, la Chaire Vulca et les projets scientifiques futurs.

2. Modalités de passage des comptes annuels au CROD et au CER

a. Calcul du solde de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

L'application du règlement ANC n°2018-06 a nécessité la mise en place d'un calcul afin de redéfinir le solde de ressources liées à la générosité du public en début d'exercice. Ce calcul a été effectué en conformité avec l'article 432-19 précisant que « le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs. »

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que le montant des fonds propres constitué par des ressources issues de la générosité du public et que les immobilisations financées par des fonds issus de la générosité du public étaient nulles. Ainsi, le solde initial de ressources issues de la générosité du public s'élève à 0 €.

b. Le CROD - Partie A – Produits et charges par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1. Cotisations sans contrepartie				
1.2. Dons, legs et mécénat	7 088 012 €	7 088 012 €	17 034 146 €	17 034 146 €
- Dons manuels	4 134 377 €	4 134 377 €	7 705 846 €	7 705 846 €
- Legs, donations et assurance-vie	- €	- €	- €	- €
- Mécénat	2 930 134 €	2 930 134 €	9 328 300 €	9 328 300 €
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	23 501 €	23 501 €		
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 110 275 €		11 388 870 €	
2.1. Cotisations sans contrepartie	- €		- €	
2.2. Parrainage des entreprises	- €		2 000 €	
2.3. Contributions financières sans contrepartie	4 513 278 €		4 312 878 €	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	7 596 998 €		7 073 992 €	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	21 162 130 €		19 216 297 €	
4 - REPRISSES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- €		- €	
5- UTILISATIONS DES FOND DEDIES ANTERIEURS	21 753 940 €	20 126 373 €	13 683 278 €	11 502 358 €
TOTAL	62 114 357 €	27 214 386 €	61 322 591 €	28 536 504 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France	38 242 279 €	6 685 938 €	34 123 980 €	6 179 000 €
- Actions réalisées par l'organisme	31 954 392 €	6 685 938 €	29 800 599 €	6 179 000 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	6 287 887 €		4 323 380 €	
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FOND DEDIES	2 277 495 €	486 414 €	2 311 819 €	1 115 565 €
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 191 880 €	486 414 €	1 680 406 €	1 115 565 €
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	1 085 616 €		631 413 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 820 223 €	486 414 €	3 957 550 €	1 115 565 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPECIATIONS	481 915 €		141 119 €	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORT EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE	20 797 850 €	19 555 619 €	21 753 940 €	20 126 373 €
TOTAL	66 619 762 €	27 214 386 €	62 288 407 €	28 536 504 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 4 505 405 €	- €	- 965 815 €	- €

c. Le CROD - Partie B – contributions volontaires en nature

B - Contributions volontaires en ature	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat				
- Prestations en nature	7 500 €	7 500 €	678 243 €	678 243 €
- Dons en nature	11 915 €	11 915 €	92 778 €	92 778 €
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	19 415 €	19 415 €	771 021 €	771 021 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 500 €	6 500 €	678 243 €	678 243 €
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 915 €	12 915 €	92 778 €	92 778 €
TOTAL	19 415 €	19 415 €	771 021 €	771 021 €

Le temps des bénévoles a été valorisé conformément à la réglementation. Par ailleurs, des dons en lien avec les missions sociales ont été valorisés.

d. Présentation des ressources

- **Les Ressources collectées auprès du public**, pour un total de **7 008 012 euros** contre 17 034 146 euros en 2024, sont composées de trois lignes :
 - Les dons manuels, pour un total de **4 134 377 euros** contre **7 705 846 euros** en 2024,
 - Mécénat, pour un montant de **2 930 137 euros** contre 9 328 300 euros en 2024,
 - Legs et donations et assurances vie pour 0 euros.
- **Les Produits non liés à la GP sont de trois ordres :**
 - **Les Subventions et autres concours publics** se composent notamment des fonds IHU et autres subventions publiques ANR et Région Ile de France pour un montant de **21 162 130 euros** contre **19 216 297 euros**,
 - Les **Contributions financières** pour un montant total de **4 513 278 euros** contre 4 312 878 euros en 2024,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** pour un montant de **7 596 998 euros** contre **7 073 992 euros** en 2024. Ils sont constitués des produits des prestations de service, ventes, et transferts de charges d'exploitation.

Le total des ressources de l'exercice hors fonds dédiés inscrit au compte de résultat est donc de **40 360 417 euros** contre 47 639 314 euros en 2024.

Le report des fonds dédiés est de **21 753 940 euros** contre 13 683 278 euros en 2024.

e. Présentation des emplois

Les emplois présentent un montant total général de **66 619 762 euros** contre 62 288 407 euros en 2024. Le CROD relate le déficit. Le CER ne dégage aucun excédent.

Les emplois totaux sont consacrés à :

- **89%** aux missions sociales (incluant la constitution de fonds dédiés) versus 90% en 2024,
- **3,4%** aux frais de recherche de fonds qui se décomposent en deux blocs (frais de recherche de fonds liés à la GP pour 1,8% et frais de recherche d'autres fonds pour moins de 1,6%),
- **7,2%** consacrés à l'ensemble des frais de fonctionnement en légère progression par rapport à 2024.

Les emplois (hors fonds dédiés) s'élèvent à **45 339 997 euros** contre 40 393 348 euros en 2024, soit +12%). Ce montant est obtenu par le retraitement en comptabilité des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat et affectés aux missions sociales.

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **20 797 850 euros** contre 21 753 940 euros en 2024.

3. Le Compte Emploi – Ressources

Le Compte Emploi-Ressources (CER) présente l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public. Le CER 2025 ne dégage aucun excédent. Il est présenté en conformité des préconisations d'utilisation votées par le Conseil.

19 055 619 euros de fonds dédiés sont constitués sur les ressources issues de la générosité du public sur l'année 2024 (versus **20 126 373 euros** en 2024)

COMPTES EMPLOI RESSOURCES 2025					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	6 685 938 €	6 179 000 €	1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	6 685 938 €	6 179 000 €	1.2. Dons, legs et mécénat	7 088 012 €	17 034 146 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	4 134 377 €	7 705 846 €
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	0 €	0 €
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	2 930 134 €	9 328 300 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	23 501 €	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	486 414 €	1 115 565 €			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	486 414 €	1 115 565 €			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	486 414 €	1 115 565 €			
TOTAL EMPLOIS	7 658 767 €	8 410 131 €	TOTAL RESSOURCES	7 088 012 €	17 034 146 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	19 555 619 €	20 126 373 €	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	20 126 373 €	11 502 358 €
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	27 214 386 €	28 536 504 €	TOTAL	27 214 386 €	28 536 504 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0 €	0 €
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		
			Impact application du nouveau règlement comptable		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		0 €	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	19 415 €	771 021 €
- Réalisées en France			0- Bénévolat		
- Réalisées à l'étranger			0- Prestations en nature	7 500 €	678 243 €
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 500 €	678 243 €	Dons en nature	11 915 €	92 778 €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 915 €	92 778 €			
TOTAL	19 415 €	771 021 €	TOTAL	19 415 €	771 021 €
FONDS DEDIES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	2025	2024			
FONDS DEDIES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	20 126 373 €	11 502 358 €			
(-) Utilisation	-20 126 373 €	-11 502 358 €			
(+) Report	19 555 619 €	20 126 373 €			
FONDS DEDIES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	19 555 619 €	20 126 373 €			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024			
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		0 €			
- Réalisées en France					
- Réalisées à l'étranger					
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 500 €	678 243 €			
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 915 €	92 778 €			
TOTAL	19 415 €	771 021 €			

ANNEXE 5. Traitement comptable de l'aide ANR

Le **bilan** comporte désormais deux composantes d'aide spécifique au titre du plan France 2030 :

- **Le plan Investissement Avenir (PIA)**

L'ANR a accordé à l'Institut hospitalo-universitaire *Imagine*, au nom et pour le compte de l'Etat, une aide constituée de :

- 6 325 868 € de dotation consommable versée en 2011 en une seule fois,
- 58 403 295 € de montant prévisionnel d'intérêts générés par le placement de la dotation non consommable et versée annuellement conformément au calendrier de versement contractualisé. La dotation consommable et les intérêts générés sur la dotation non consommable sont gérés depuis le bilan 2020 au passif du bilan. Ils sont repris au fur et à mesure de la consommation des crédits, telle que déclarée à l'agence nationale pour la recherche chaque année,
- 17 000 000 € de dotation au titre du PIA II contractualisée en mars 2020 et dont le versement est soumis à un calendrier défini sur 2020-2025.

Les sommes à recevoir sont traitées à l'actif, en produits à recevoir, et les sommes restantes à consommer sont inscrites au passif, en produits constatés d'avance.

Au cours de l'exercice 2025, **4 250 000 euros** ont été encaissés au titre du PIA en cours. Le solde a été entièrement consommé comme cela était prévu dans l'engagement contractuel. Le compte de résultat 2025 reconnaît **1 713 913 euros** à ce titre.

Le programme de soutien à l'installation du laboratoire de la Pr Jabri

3 000 000 euros ont également été contractualisés en avance de la nouvelle labellisation de l'IHU afin d'accueillir l'équipe de la nouvelle directrice générale. 494k€ ont été consommés sur l'année 2025.

ANNEXE 6. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article 431-9 du NRC 2018-06

Subvention d'Investissement

	Montant au 31/12/2024	Nouvelles subventions	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2025
TOTAL	14 567 374	493 028		0	15 060 402

Quote-parts

	Montant au 31/12/2024	Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2025
TOTAL	12 899 204	512 944		0	13 412 148

Subventions nettes des reprises

	Montant au 31/12/2024	Nouvelles subventions / Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2025
TOTAL	1 668 170	-19 916	0	0	1 648 254

ANNEXE 7. ETAT DES DETTES ET ETAT DES CHARGES A PAYER

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 443	1 443		
TOTAL :	1 443	1 443		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 274 335	4 274 335		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	2 330 713	2 330 713		
État et autres collectivités publiques	1 016 423	1 016 423		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	842 178	842 178		
TOTAL :	8 463 649	8 463 649		
TOTAL GÉNÉRAL	8 465 092	8 465 092		

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAI	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 888 289
Dettes fiscales et sociales	1 260 485
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	25 472
TOTAL	4 174 246

ANNEXE 8. INFORMATIONS SOCIALES

Ventilation des effectifs au 31 décembre et en moyenne sur l'exercice 2025 :

Total ETP - hors MAF, Bénévoles, Apprentis, Stagiaires et conventions d'accueils	2024	2025	Evol°	
Effectifs au 31/12	281	314	33	12%
dont Femmes	177	201	24	13%
dont hommes	104	113	9	9%
Effectifs moyens sur l'année	256	304	48	19%
dont Femmes	163	196	33	20%
dont hommes	93	108	15	16%

Total ETP	2024	2025	Evol°	
Effectifs au 31/12	314	366	52	16%
dont Femmes	201	231	30	15%
dont hommes	113	135	22	20%
Effectifs moyens sur l'année	309	359	50	16%
dont Femmes	201	227	26	13%
dont hommes	108	129	21	20%

La Fondation emploie 314 ETP au 31/12/2025 en nette augmentation (+12%) et sa masse salariale augmente de 27%. La répartition par programme de travail est la suivante :

- 20% au titre des plateformes technologiques et de recherche clinique (Programme IHU WP1, WP2, WP3, WP4, en augmentation),
- 6% au sein des laboratoires (Programme IHU WP5),
- 7% sur les programmes de formation par et à la recherche (Programme IHU WP6),
- 2% sur le programme sciences humaines et sociales (Programme IHU WP7),
- 17% au titre des services support et de transfert de technologie (Programme IHU WP8, en diminution),
- 45% sur les contrats hébergés (industriels et Grants fléchés WP9 en nette augmentation),
- 4% au titre de l'exploitation du bâtiment et de ses infrastructures techniques et informatiques (Programme IHU WP10).

Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.